

## Commission Gestion des championnats

### Réunion par voie électronique du vendredi 20 août 2021

**Membres consultés** : MM. BIANCALANI, DAUPLÉ, GIOTTA, LECOANET, LEFEBVRE, TELCH, TORNABONI, URIET, VALSAQUE et ZABEE

Suite aux nombreux mouvements concernant les équipes jeunes (d'interdistricts en Ligue et de D1 en interdistricts), non réengagements de certaines équipes, demandes de rétrogradations, etc., nous avons, à ce jour, un certain nombre de places vacantes dans nos **championnats D1 U13 / U15 et U18 et D2 U13**.

Afin de donner la possibilité à certaines équipes d'évoluer à l'échelon supérieur dès le début de la phase automne, il a été décidé par le bureau du comité de direction, lors de sa réunion du vendredi 13 août 2021, de combler ces places vacantes suite à cette situation.

Après réception de l'ensemble des demandes (date limite : jeudi 19 août 2021), la commission décide de retenir les critères ci-dessous pour départager les équipes :

- Demande arrivée dans les délais
- Priorité aux équipes supérieures par rapport aux équipes inférieures
- Critère géographique afin de limiter au maximum les déplacements des équipes

#### U18 D1

Au 20 août 2021 : 18 équipes engagées, 6 places vacantes.

La commission valide les 6 demandes d'accession reçues des équipes suivantes afin d'arriver à 3 groupes de 8 équipes :

- Champigneulle RC 2
- Jarny US 2
- Lay Bouxières AS 1
- Mexy FC 1
- Nancy Haussonville OL 1
- St Max Essey FC 3

En cas de désistement(s) avant le début de la compétition, la commission met en attente l'équipe d'Othe-Montmédy-Longuyon 1 (demande reçue hors délai) sous réserve, à l'appréciation de la commission, d'une possibilité géographique et d'un délai suffisant pour modifier le calendrier.

#### U15 D1

Au 20 août 2021, 12 équipes engagées, 12 places vacantes.

La commission valide les 11 demandes d'accession reçues des équipes suivantes afin d'arriver à 2 groupes de 8 équipes et 1 groupe de 7 équipes :

- Chaligny-RF2M 1
- Champigneulle RC 2
- Heillecourt ES 1
- Jarny US 2

- Lay Bouxières AS 1
- Mussipontaine-Pagny 1
- Pulnoy FC 1
- Réhon CSP 1
- Toul Jeunes Citoyens 1
- Val de l'Orne FC 2
- Val de Seille ENJ 1

### **U13 D1**

Au 20 août 2021, 25 équipes engagées, 5 places vacantes.

La commission valide les 5 demandes d'accession reçues des équipes suivantes afin d'arriver à 3 groupes de 10 équipes :

- Cœur Pays-Haut 2
- Heillecourt ES 1
- Neuves Maisons GS 1
- Réhon CSP 1
- Villerupt-Thil ES 2

En cas de désistement(s) avant le début de la compétition, la commission met en attente les équipes de Pagny/Moselle AS 2 et de Saint Max FC 2 sous réserve, à l'appréciation de la commission, d'une possibilité géographique et d'un délai suffisant pour modifier le calendrier.

La demande de l'AS Nancy Lorraine 2 est refusée car l'équipe est engagée initialement en U13 D3 pour cette saison 2021-2022, la commission propose cependant de valider une accession en U13 D2.

L'équipe de Val de l'Orne 1 évoluant en D1, l'équipe de Val de l'Orne 2 ne peut pas prétendre à une montée.

### **U13 D2**

Au 20 août 2021, 35 équipes engagées mais 5 accessions vers U13 D1 donc 10 places vacantes.

La commission valide les 9 demandes d'accession reçues des équipes suivantes afin d'arriver à 4 groupes de 8 équipes et 1 groupe de 7 équipes :

- Frouard Pompey OM 1
- Heillecourt ES 2
- Nancy Lorraine AS 2
- Neuves Maisons GS 2
- Réhon CSP 2
- Seichamps FC 1
- Vandoeuvre Nancy AKDMI 2
- Velaine en Haye AS 1
- Villerupt-Thil ES 3

L'équipe de Saint Max 2 évoluant en D2, l'équipe de Saint Max 3 ne peut pas prétendre à une montée.

Didier LECOANET, Président